

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 17 juillet 2006 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1 (absent)
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 17 juillet 2006

Point 1)

06-07X-312 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

06-07X-313 Adoption de l'ordre du jour du 17 juillet 2006

Point 3)

06-07X-314 Forage urgent d'un puits de consommation d'eau

Point 4)

Période de questions

Point 5)

06-07X-315 Levée de l'assemblée extraordinaire du 17 juillet 2006

Point 1)

06-07X-312 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(M. Louis Thouin, district 1, est absent)

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

06-07X-313 **Adoption de l'ordre du jour du 17 juillet 2006**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

(M. Louis Thouin, district 1, est absent)

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 17 juillet 2006 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

06-07X-314 **Forage urgent d'un puits de consommation d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vit actuellement une pénurie d'eau de consommation pour près de 800 abonnés sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut donner actuellement le mandat aux consultants en recherche d'eau jusqu'à l'obtention d'un règlement décrétant les travaux et un emprunt pour la réalisation des dits travaux.

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

(M. Louis Thouin, district 1, est absent)

Que la Municipalité autorise un forage d'urgence d'un puits de consommation d'eau d'une dimension de six pouces (6").

Que la Municipalité autorise par la même occasion l'installation de tous les équipements mécaniques requis pour relier le nouveau puits aux infrastructures existant.

Que la Municipalité autorise le consultant Donat Bilodeau à intervenir lors de l'analyse d'efficacité du nouveau puit.

Que la Municipalité accorde des crédits budgétaires de trente-milles pour le creusage du puits et l'installation d'une crépine adéquate.

6685

Que la Municipalité accorde des crédits budgétaires pour un montant de cinq mille (5,000\$) au Service des travaux publics pour l'achat de matériaux requis pour brancher le nouveau puits à l'usine de production d'eau.

Que la Municipalité accorde des crédits budgétaires pour un montant de cinq mille (5,000\$) au Service des travaux publics pour remplir le réservoir d'eau.

Que la Municipalité autorise les dépenses à même les postes budgétaires tel que mentionné ci-dessous;

02-413-00-992	18,000\$
06-911-07-000	22,000\$

Que la Municipalité procède au remboursement de 22,000\$ au fonds de roulement via l'adoption d'un règlement décrétant une taxe spéciale aux propriétaires riverains desservie par le réseau d'aqueduc d'ici la fin de l'année 2006.

ADOPTÉE

Point 4) Période de questions

Point 5)

06-07X-315 Levée de l'assemblée extraordinaire du 17 juillet 2006

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu :

(M. Louis Thouin, district 1 est absent)

QUE l'assemblée extraordinaire du 17 juillet 2006 est levée à 20h50.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général

6686